



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

N° Spécial

12 Juillet 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 12 Juillet 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2019-073	09.07.2019	Arrêté autorisant monsieur SAHBANI Sami, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} août au 1 ^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	3
DDCS N° 2019-075	05.07.2019	Arrêté autorisant monsieur ROSSIGNOL Benoit, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté DDCS-2019-073 autorisant monsieur SAHBANI Sami, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur SAHBANI Sami est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 01/07/2019 à Paris est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Colombes, en date du 19 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur SAHBANI Sami, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Colombes – Parc de l’Ile Marante – 92700 COLOMBES du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2 : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l’État.

Nanterre, le 9 juillet 2019

Pour la directrice départementale
de la cohésion sociale et par délégation
La directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

Arrêté DDCS-2019-075 autorisant monsieur ROSSIGNOL Benoit, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l’arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l’arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur ROSSIGNOL Benoit est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 04/05/2018 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine du hameau en date du 4 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur ROSSIGNOL Benoit, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine du hameau – 92350 LE PLESSIS ROBINSON du 1^{er} juillet au 31 août 2019 inclus.

ARTICLE 2 : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 5 juillet 2019

Pour la directrice départementale
de la cohésion sociale et par délégation
La directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>